

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIRE CANTILIENNE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 21 septembre 2022, s'est rassemblé à la Salle de La Grange de PLAILLY sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

-----0000000-----

**Étaient présents :** Eric AGUETTANT, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Serge LECLERCQ, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Pierre-Yves BENGHOZI, Laurent AGOSTINI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

**Avaient donné pouvoir :** Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Isabelle WOJTOWIEZ à Frédéric SERVELLE, François KERN à Florence WOERTH, Françoise COCUELLE à Tony CLOUT, Xavier BOULLET à Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL à Patrice MARCHAND, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Leslie PICARD à Nathanaël ROSENFELD, Sophie LOURME à Michel MANGOT.

**Étaient absents/excusés :** Caroline GODARD, Christine COCHINARD, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Alexandre GOJJARD, Florence WILLI.

**Secrétaire de séance :** Nathanaël ROSENFELD.

*Membres en exercice : 41*

*Présents ou remplacés*

*par un suppléant : 26*

*Pouvoirs : 9*

*Votants : 35*

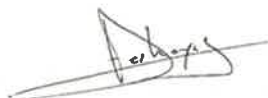
*Quorum fixé à : 21*

**CERTIFICAT DE PUBLICITE**

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 30/09/2022

**LE PRESIDENT,  
François DESHAYES**



**DELIBERATION N°2022 / 85**

**ENVIRONNEMENT ET    **FIXATION DU MONTANT DES PRIX REMIS LORS DE LA TOMBOLA**  
**TRANSITION            **ORGANISÉE DANS LE CADRE DU FORUM DE LA TRANSITION**  
**ÉCOLOGIQUE            **ÉCOLOGIQUE********

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article D. 1617-19,

Considérant qu'à l'occasion du forum de la transition écologique, une tombola sera organisée, réservée aux habitants de l'Aire Cantilienne ; que celle-ci donnera lieu à un règlement approuvé par un huissier.

Considérant que pour satisfaire aux dispositions prévues à la rubrique 63 « Remise de prix, prestations diverses, gratifications, pécules » de l'annexe I mentionnée à l'article D. 1617-19 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à fixer les conditions et modalités des lots lors de ce tirage au sort, comme suit :

Prix	Valeur unitaire maximum
Vélo électrique	1.600 euros
Invitation Promenade à cheval Henson	120 euros
Panier de produits locaux	80 euros
Composteur	70 euros
Jeu de société « Zéro déchet »	25 euros

**Entendu le rapport présenté par Madame NEAU,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **APPROUVE** les conditions et le montant des lots remis lors de la tombola organisée à l'occasion du Forum de la Transition écologique 2022 de l'Aire Cantilienne,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
François DESHAYES

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication le 30/09/2022